



EXAMINATEUR / EXAMINATRICE DE MARQUES

L'examineur/examinatrice effectue une analyse de fond d'une demande d'enregistrement pour décider si un produit ou service remplit toutes les conditions afin de bénéficier d'une protection par la marque. Ses connaissances pointues en droit des marques et une application méthodique des textes de loi en vigueur lui permettent de mener à bien ses tâches.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ▶ Information des demandeurs et déposants de marques sur la procédure d'enregistrement, leurs options et l'état de leur dossier.
- ▶ Analyse des demandes d'enregistrement (recherche dans des bases de données de marques, analyse des classes de produits et services visés par la demande, de la nature des marques ainsi que du public visé, examen des motifs de refus).
- ▶ Rendu de décisions définitives sur l'octroi de marques et participation aux procédures orales d'opposition devant les offices de PI.

FORMATION ET ACCÈS À LA PROFESSION

Au niveau européen, l'examineur/examinatrice en marques possède un diplôme sanctionnant des études supérieures en droit avec une spécialisation en propriété intellectuelle. Une formation diplômante en droit des marques comme celle proposée par le Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) ou bien un Master 2 en droit de la propriété intellectuelle et/ou industrielle constituent des atouts.

Au niveau des offices nationaux, les formations des examinateurs/examinatrices sont diversifiées et la réussite d'études supérieures en droit n'est pas toujours requises.

Au Luxembourg, il n'existe pas de formation particulière pour la profession d'examineur/examinatrice.

Certains organismes de formation et universités étrangers offrent une variété de cours et de programmes de certification dont le suivi peut constituer un atout.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les liens utiles y afférents sur notre site web à l'adresse:

www.ipil.lu/metiers-PI/liens-utiles/.

COMPÉTENCES CLÉS ET QUALITÉS REQUISES

- ▶ Aisance rédactionnelle et intérêt marqué pour les marques.
- ▶ Capacité d'analyse et de synthèse et ténacité.
- ▶ Esprit d'investigation, ouverture d'esprit et imagination.



PRINCIPAUX EMPLOYEURS POTENTIELS

Secteur privé: /

Secteur public: Office Benelux de la Propriété intellectuelle (BOIP), Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), Office Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI), offices nationaux de propriété intellectuelle.

Il existe des opportunités professionnelles pour les examinateurs de marques au niveau de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle qui est en charge de l'enregistrement des marques Benelux.

PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'examineur/examinatrice de marques pourra voir accroître ses responsabilités au sein d'un service d'examen de marques d'un office national. Ceux qui ont accompli les études en droit nécessaires, pourront par exemple devenir juriste spécialisé(e) dans les procédures d'appel et d'opposition. Il/elle peut aussi envisager d'entamer une carrière dans le secteur privé comme juriste en propriété industrielle (voir fiche « Juriste spécialisé(e) en propriété intellectuelle ») ou mandataire en marques (voir fiche « Conseil en propriété industrielle, mandataire en marques et dessins & modèles »).



“ MON TRAVAIL ME PERMET DE DÉCOUVRIR UNE MARQUE EN AVANT-PREMIÈRE. GRÂCE À UNE BONNE RECHERCHE ET UNE RÉFLEXION CRÉATIVE, JE SUIS EN MESURE DE DÉCIDER SUR SON CARACTÈRE DISTINCTIF. ”

François Veneri,
Examineur de marques

Une campagne organisée par



En coopération avec